

CGT ANPE PACA

OPACITE sur LES RECLASSIFICATIONS en IV A Les injustices du nouveau « statut » continuent...

Les conseillers principaux qui souhaitaient être reclassifiés en IVA au 1^{er} juillet 2004 comme chargés de projet emploi ont dû **s'auto-positionner** puis passer des épreuves écrites et orales pour prouver leurs compétences devant un jury composé de **personnes de l'ANPE de la région PACA.**

Comme pour pouvoir toucher la prime RC PAP - qui aurait dû être donnée à tous sans avoir besoin de remplir un dossier d'allégeance à l'établissement et à son nouveau statut - c'était de nouveau un **acte de soumission** à la Direction qui était nécessaire pour gravir un échelon : il est déjà dégradant de justifier de ce qu'on fait depuis des mois voire des années (comme si la direction n'était pas au courant !!!) mais de plus Les postulants ont été auditionnés par un jury composé de personnes de la même région que parfois ils connaissaient.

Bonjour la transparence !!!

La reclassification en IVA des conseillers principaux qui exercent en structure a été faite de manière **complètement opaque**, les critères de choix de la hiérarchie n'ayant pas été spécifiés. Ils n'ont pas eu à se positionner ni à passer d'épreuves écrites et orales mais ont seulement été « choisis », l'établissement leur donnant après coup un titre de « responsable » « référent » etc....

Les agents non reclassifiés ont reçu leur notification **sans aucun motif de refus** et **sans aucune information sur la possibilité de faire un recours.**

**La CGT appelle les agents qui n'ont pas obtenu leur reclassification
à faire un recours au Directeur Général et
à demander les raisons de l'avis négatif de la commission de reclassification
(1 exemplaire directement au DG, 1 autre par la voie hiérarchique et 1 copie pour
information aux syndicats)**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la permanence CGT les mardis et jeudis après-midi au 04 91 05 85 22